



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport de jury

Concours : CAPLP interne et CAER-CAPLP

Section : génie mécanique

Option : maintenance des véhicules, machines agricoles, engins de chantiers

Session 2024

Rapport de jury présenté par
Pascale COSTA, Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche
Présidente du jury

Sommaire

Avant-propos	3
Remerciements	4
Résultats statistiques	5
Épreuve d'admissibilité : reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)	6
A. Définition de l'épreuve	6
B. Conseils aux candidats et attentes du jury	7
C. Remarques sur les dossiers examinés.....	8
Épreuve pratique d'admission : présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel	10
A. Définition de l'épreuve	10
B. Objectif et forme de l'épreuve.....	10
C. Constatations / remarques sur le déroulement de l'épreuve d'admission	13
D. Conseils aux futurs candidats.....	15
E. Exemple de situation d'évaluation relative à l'épreuve d'admission	17
Rapport sur la transmission des valeurs et principes de la République	21

Avant-propos

Ce rapport est dans la continuité de ceux des sessions précédentes.

Cette session répond aux attentes de l'arrêté du 19 avril 2013, publié au JORF du 27 avril 2013, fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel. À partir de 2022, l'arrêté du 25 janvier 2021 devient le texte de référence des concours du CAPLP¹. Ces concours n'ont pas pour objectif de valider uniquement les compétences scientifiques, technologiques et professionnelles, ils doivent aussi valider les compétences pédagogiques qui sont souhaitées par l'État employeur qui recrute des professeurs.

L'évaluation des candidats s'appuie sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1er juillet 2013 publié au JORF du 18 juillet 2013 et au BOEN du 25 juillet 2013).

En ce qui concerne l'épreuve d'admissibilité, seulement 60 % des candidats inscrits ont envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Le jury recommande aux candidats de lire avec attention les remarques et conseils donnés dans ce rapport pour la réalisation de ce dossier.

L'épreuve d'admission a un coefficient double par rapport à celui de l'épreuve d'admissibilité. Son influence est donc non négligeable sur le classement final. Les candidats sont invités à lire avec attention les conseils donnés dans ce rapport et dans les rapports des sessions précédentes afin de bien appréhender les compétences ciblées. Cette épreuve *« permet également d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son futur métier, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République »*. Les thématiques de la laïcité et de la citoyenneté trouvent toute leur place lors de l'entretien. En effet, la mission première que fixe la Nation à ses enseignants est de transmettre et faire partager aux élèves les valeurs et principes de la République ainsi que l'ensemble des dispositions de la Charte de la laïcité.

La connaissance des textes définissant le fonctionnement des lycées professionnels et l'organisation des diplômes qui y sont préparés, constituent un préalable incontournable à la réussite au CAPLP. Depuis la rentrée 2023, la réforme des lycées professionnels², les nouvelles missions et organisations du lycée professionnel doivent être connues.

Une bonne perception du fonctionnement des structures pédagogiques est ici indispensable pour construire des activités et un enseignement adapté aux finalités des formations professionnelles du secteur de la maintenance des véhicules et des matériels. Les futurs candidats doivent donc se préparer à l'épreuve d'admission par un entraînement, notamment aux techniques professionnelles de diagnostic et d'interventions et ceci dans la perspective de tous les enseignements relevant de la responsabilité du professeur de lycée professionnel en sciences et techniques industrielles.

Il est attendu des futurs candidats de maîtriser les bases du métier, les techniques et les outillages spécifiques de la maintenance des véhicules et des matériels, de connaître les méthodes, les matériels et les équipements et de pouvoir s'adapter aux situations (matériels, produits) proposées. Le support de l'épreuve pratique ne se

¹ <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid99838/les-epreuves-caplp-interne-caer-caplp-section-genie-mecanique.html>

² <https://eduscol.education.fr/2224/reforme-des-lycees-professionnels>

limite pas uniquement aux voitures particulières, il peut également porter sur les véhicules de transport routier, sur les matériels agricoles, de construction et de manutention.

Les candidats ne doivent pas se contenter de leurs acquis, mais approfondir leurs connaissances et développer les compétences qui permettent d'anticiper l'évolution du métier de technicien de maintenance des véhicules et des matériels. Ils doivent ainsi faire preuve de curiosité scientifique et technique et développer une polyvalence tenant compte de l'évolution de la profession, des métiers, des technologies et de la réglementation.

Les investigations conduites doivent s'appuyer sur les activités des référentiels des filières de la maintenance des véhicules ou de la maintenance des matériels en considérant le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. Elles doivent être nourries par une vision élargie du parcours de formation du niveau 3 au niveau 5, en y intégrant les évolutions technologiques actuelles et à venir. Chaque candidat doit avoir à l'esprit qu'il pourra être amené à intervenir dans tous les niveaux de formation dispensés en lycée professionnel et par conséquent, s'approprier un minimum de connaissances sur l'ensemble de ces niveaux.

De très bons candidats ont su démontrer des connaissances techniques, un sens de la pédagogie mise en œuvre dans la voie professionnelle et une posture professionnelle adaptée avec l'exercice des missions d'enseignant ; le jury les en félicite.

Si globalement, les candidats présents à cette session d'admission étaient préparés, l'admission n'a pas pu être prononcée pour ceux dont les prestations n'ont pas donné la garantie qu'ils étaient aptes à embrasser la carrière de professeur de maintenance des véhicules et matériels. Cela est regrettable dans la mesure où les besoins dans les établissements scolaires sont importants.

Pour conclure cet avant-propos, le jury souhaite que ce rapport soit une aide efficace aux futurs candidats au CAPLP génie mécanique option maintenance des véhicules, machines agricoles, engins de chantiers.

Remerciements

Le jury tient à remercier le proviseur du lycée professionnel « Beau de Rochas » à Bordeaux, son délégué aux formations professionnelles et technologiques, ses collaborateurs et l'ensemble des personnels pour la qualité de leur accueil et l'aide efficace apportée tout au long de l'organisation et du déroulement de ce concours qui a eu lieu dans d'excellentes conditions.

Résultats statistiques

CAPLP interne public

Session	Nombre de postes	Inscrits	Dossiers RAEP envoyés	Admissibles	Présents aux épreuves d'admission	Admis
2021	17	82	50	31	28	14
2022	15	71	38	27	24	12
2023	14	67	37	27	24	14
2024	14	48	28	23	17	9

CAER-CAPLP privé

Session	Nombre de postes	Inscrits	Dossiers RAEP envoyés	Admissibles	Présents aux épreuves d'admission	Admis
2021	5	18	14	10	9	4
2022	3	13	11	8	7	3
2023	3	10	8	7	6	3
2024	3	15	10	9	8	3

Statistiques obtenues à l'admissibilité et à l'admission (session 2024)

		Public	CAER (privé)
Admissibilité	Moyenne obtenue par le premier candidat admissible	12,5	12
	Moyenne obtenue par le dernier candidat admissible	7,5	8,5
	Moyenne des candidats ayant envoyé un dossier	8,9	9,9
	Moyenne des candidats admissibles	9,6	10,4
Admission	Moyenne obtenue par le premier candidat admis	15,2	14
	Moyenne obtenue par le dernier candidat admis	10,2	12,8
	Moyenne des candidats présents	9,6	10,2
	Moyenne des candidats admis	11,7	13,3

Épreuve d'admissibilité : reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

A. Définition de l'épreuve

- Coefficient 1

Le dossier est adressé par le candidat au ministre chargé de l'Éducation nationale dans le délai et selon les modalités fixées par l'arrêté d'ouverture du concours. Le fait de ne pas faire parvenir le dossier dans le délai et selon les modalités ainsi fixées entraîne l'élimination du candidat.

Le jury examine le dossier de RAEP qu'il note de 0 à 20. Le dossier est soumis à une double correction. Il n'est pas rendu anonyme.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum) le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum) le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges : droite et gauche : 2,5 cm ; à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm
- sans retrait en début de paragraphe.

À son dossier, le candidat joint un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le candidat concernant le(s) établissement(s) où il exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite est représentative d'une situation d'apprentissage adaptée à un ou des objectifs visés ;
- une situation dans la progression pédagogique explicitée avec une prise de recul pour l'analyse de la situation exposée ;
- les objectifs opérationnels et l'objectif final pour les apprenants explicites ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels de la situation ;
- l'analyse de l'évaluation des activités permettant de prendre en compte l'hétérogénéité de la classe ;
- l'utilisation des différents référentiels du diplôme pour créer sa séquence et séance présentée ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maximum pourront être réservées lors de l'entretien à un échange sur le dossier de RAEP, qui reste à cet effet, à la disposition du jury.

B. Conseils aux candidats et attentes du jury

La première partie du dossier du RAEP (deux pages) permet aux membres du jury de mesurer la pertinence et l'intérêt de la relation établie par le candidat entre son parcours et l'analyse qu'il fait de son expérience pédagogique.

Le jury attend du candidat qu'il précise :

- sa motivation ;
- son cursus de formation, incluant les diplômes obtenus ;
- son expérience en entreprise dans l'activité de maintenance des véhicules et/ou machines agricoles et/ou engins de chantier, ou autres, secteur d'activité, entreprise, poste, temps passé ;
- son expérience au sein d'un établissement de formation.

Le candidat montrera dans son cursus de formation et son parcours ce qui lui a permis de construire et d'acquérir les compétences pour exercer le métier de professeur dans la discipline visée.

Certaines expériences, sortant du domaine strict de l'enseignement, peuvent se révéler pertinentes dès lors qu'elles auront permis de construire des compétences utiles pour exercer le métier d'enseignant. Le jury a porté une attention particulière sur la nature, la précision, la cohérence du descriptif des activités, fonctions et responsabilités assurées ; la présence en annexe du dossier d'un CV a été appréciée.

Dans la seconde partie (six pages), quelle que soit la réalisation pédagogique retenue, c'est la pertinence du choix et la qualité de l'analyse de la pratique enseignante, tant au regard des enjeux disciplinaires qu'au niveau des contenus et des démarches *pédagogiques et didactiques*, qui sont attendus. Il s'agit moins de rendre compte d'une expérience « d'enseignement modèle » que d'être capable d'une analyse critique de cette expérience, aussi bien dans ses réussites que dans ses échecs ou dans les difficultés rencontrées.

Le jury portera dans cette deuxième partie une attention particulière à la présentation d'une stratégie pédagogique détaillée permettant d'apprécier les activités des élèves, les consignes, les modalités d'évaluation et les conditions de déroulement sur le plateau technique.

En complément, le jury valorisera une réflexion sur la gestion de l'hétérogénéité des apprenants et sur l'individualisation des parcours de formation. Il a, en conséquence, toute latitude pour apprécier les expériences (formation initiale et/ou continue, quel que soit le ministère), même si elles sortent du domaine strict de l'enseignement (et de la vie scolaire), dès lors qu'elles auront permis de construire et de montrer au moyen du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle l'existence de compétences similaires à celles qui sont requises pour exercer le métier d'enseignant.

Les épreuves des concours internes ont été fixées afin de permettre d'apprécier des compétences pédagogiques et/ou éducatives transférables. Cependant, quelle que soit la situation vécue par le candidat et développée dans son dossier, le jury apprécie que le candidat développe une approche pragmatique conforme aux attendus définis dans le règlement du concours.

Le jury rappelle que :

- les candidats doivent respecter scrupuleusement le cahier des charges d'élaboration du dossier RAEP définie. Un seul fichier doit être déposé sur l'application dédiée (page de garde, première et seconde parties, annexes) ;
- les candidats doivent être vigilants à la qualité de la numérisation des documents ;
- les candidats doivent être vigilants sur l'orthographe et respecter la syntaxe dans la rédaction de leur rapport, compétence exigée pour exercer dans la fonction postulée ;
- la crédibilité de l'enseignant en maintenance des véhicules et des matériels s'appuie sur son expertise de la discipline. Aussi, la formation initiale de certains candidats devrait être complétée par une expérience professionnelle en entreprise, à minima lors de stages professionnels liés aux évolutions technologiques des engins ou véhicules et la sécurité au travail.

C. Remarques sur les dossiers examinés

Première partie : Expérience professionnelle des candidats - Parcours professionnel et responsabilités assurées en lien avec le métier d'enseignant

Le jury a constaté que globalement, les candidats avaient un parcours professionnel riche et diversifié et en adéquation avec la fonction postulée. Cependant, le manque de description et de justification de certains parcours ne permet pas toujours de percevoir les responsabilités exercées, les stages suivis et les titres ou diplômes acquis.

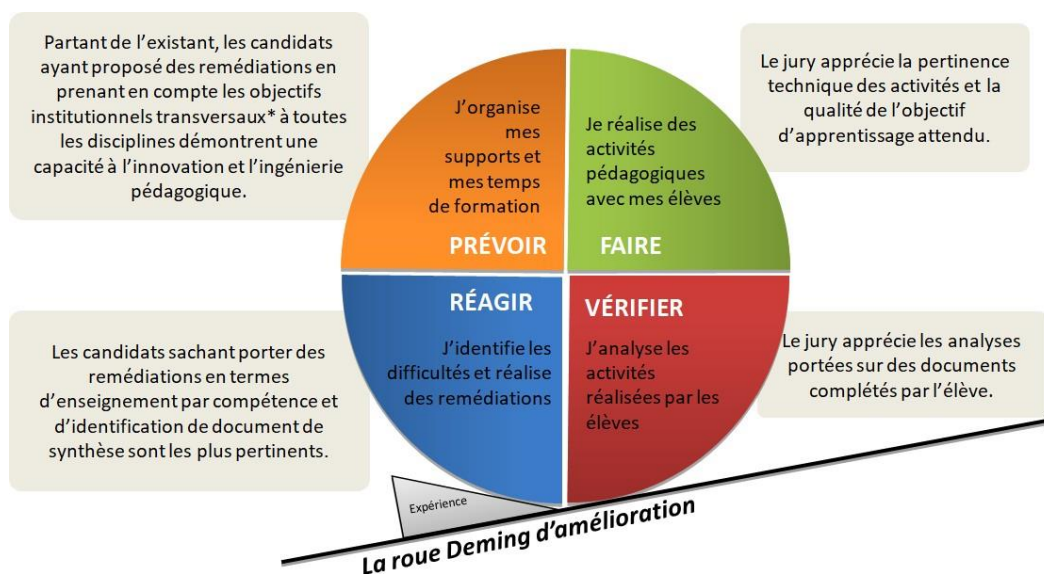
Deuxième partie : Expérience professionnelle des candidats - Réalisations pédagogiques dans la discipline

Pour l'ensemble des filières (maintenance des matériels et maintenance des véhicules), le jury rappelle aux candidats l'existence du portail national de ressources Eduscol STI : <https://eduscol.education.fr/sti/domaines/maintenance-des-vehicules-et-des-materiels>

Il est vivement conseillé de présenter des activités professionnelles portant sur un contenu technique soutenu d'un niveau attendu en classe de terminale BAC PRO. Des documents complétés par l'élève, qui révèlent une organisation pédagogique inductive : travaux pratiques, activités pour l'ensemble du groupe classe puis synthèse (contenu à préciser) ou apports technologiques.

Le jury conseille aux candidats de connaître les textes réglementaires en vigueur liés à la transformation de la voie professionnelle (mise en œuvre du chef d'œuvre, accompagnement, préparation au projet d'orientation et insertion, enseignements en co-intervention...) et d'en montrer le cas échéant une application dans son dossier.

Le jury note que certains candidats se sont appuyés sur les rapports de jury des années précédentes pour construire leur dossier d'admissibilité. Ces remarques étant toujours à prendre en compte, le jury s'appuie sur une démarche d'assurance qualité pour l'évaluation du dossier RAEP (illustrée par le graphe ci-dessous).



* Les objectifs institutionnels transversaux : chaque discipline doit concourir au renforcement des fondamentaux par développement de la maîtrise de l'expression écrite et orale chez l'élève et le développement des compétences en calcul et la résolution de problème.

Dans une dynamique globale d'école de la confiance, il s'agit également :

- d'évaluer pour faire progresser ;
- de renforcer l'usage du numérique dans les apprentissages ;
- de développer le travail hors du temps de classe notamment en lycée professionnel.

Épreuve pratique d'admission : présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel

A. Définition de l'épreuve

- Durée des travaux pratiques : 4 heures
- Durée de la préparation de l'exposé : 1 heure
- Durée de l'exposé : 30 minutes
- Durée de l'entretien : 30 minutes
- Coefficient 2

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques relatifs à un système technique ou à un processus.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel dans la discipline considérée.

Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale, à expliciter la démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et à justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

B. Objectif et forme de l'épreuve

Le sujet de l'épreuve, tiré au sort par le candidat, peut être lié à des systèmes équipant les véhicules particuliers, les véhicules de transport routier, les matériels agricoles, de construction ou de manutention. Ces équipements sont d'une technologie récente.

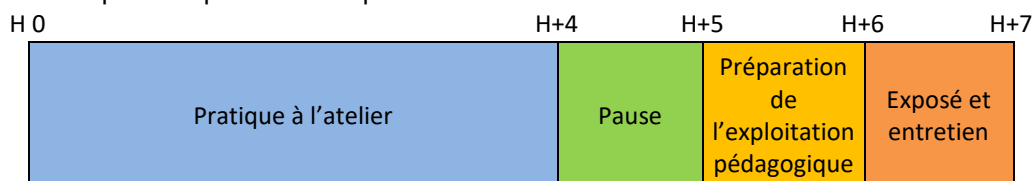
Les dossiers techniques des systèmes (manuels de réparation, schémas électriques, ...) sont proposés aux candidats sous forme numérique ou en format papier.

L'ensemble des thèmes couvre, de manière significative, les activités des bacheliers professionnels de la filière maintenance des véhicules et des matériels.

Au début de l'épreuve, une clé USB vierge et un ordinateur portable doté des référentiels de maintenance des véhicules et maintenance des matériels sont mis à disposition du candidat.

Les écrits rédigés par le candidat et les documents exploités sont à disposition des candidats pendant la préparation, l'exposé et l'entretien. Ils sont récupérés, pour archivage, à l'issue des épreuves mais ne font pas l'objet d'une notation.

L'épreuve se décompose en plusieurs temps détaillé ci-dessous.



1- Travaux pratiques (4 heures) : démarche de diagnostic à partir d'un système en dysfonctionnement (sur plateau technique)

Durant cette première partie d'épreuve, le candidat aborde l'activité durant laquelle il doit :

- effectuer un diagnostic (rechercher les causes de dysfonctionnement) :
 - établir l'inventaire des causes possibles et les hiérarchiser,
 - réaliser les mesures et contrôles qui permettent de vérifier les hypothèses,
 - interpréter les résultats : analyser les mesures réalisées, rendre compte de la démarche utilisée et justifier les résultats obtenus.

Nota : le diagnostic ne doit pas se limiter à un inventaire non-exhaustif des causes possibles, mais il doit permettre d'identifier clairement le/les constituant(s) en cause qui feront l'objet de la réparation.

- réaliser la maintenance (*réparation*) en effectuant la remise en conformité attendue en tenant compte des consignes d'hygiène, de sécurité et des préconisations du constructeur.

Nota : l'activité de maintenance comprend les opérations de dépose, contrôle, repose, réglage(s), mise en conformité et essais de fonctionnement.

Les actions menées par les candidats doivent être effectuées à un niveau de maîtrise méthodologique supérieur à celui d'un niveau d'exécution.

La démarche adoptée doit respecter la chronologie de la maintenance à partir d'un symptôme véhicule/matériel. Cette procédure, rigoureusement exécutée et explicitée au jury, permet au candidat de mettre en valeur ses compétences disciplinaires. Elle permet aussi d'apprécier ses facultés d'analyse, de compréhension des systèmes, et de son niveau de maîtrise des savoirs disciplinaires.

En général, les candidats s'approprient correctement le sujet. Ils prennent le temps de la réflexion, la recherche d'un minimum d'informations est effectuée. Ils devraient cependant s'attacher à prendre le maximum de soin au bon déroulement de l'analyse du problème posé en vue d'extraire les principales étapes d'une démarche professionnelle de diagnostic.

Il est à noter que les candidats qui méconnaissent la technologie du véhicule ou matériel tiré au sort ne sont pas en difficulté, s'ils maîtrisent les étapes chronologiques de maintenance et de diagnostic et l'utilisation des outils de mesure et contrôle.

Il est cependant indispensable d'enrichir ses connaissances disciplinaires sur l'ensemble des véhicules, matériels et engins constituant les diplômes d'enseignement.

Les candidats doivent se présenter avec une tenue de travail adaptée au métier (combinaison, blouse, chaussures de sécurité...).

Le candidat peut demander aux membres du jury des précisions sur les circonstances liées à l'apparition du dysfonctionnement.

L'outillage nécessaire est mis à disposition sur le poste de travail ou à la demande du candidat.

Le travail est réalisé en autonomie avec la possibilité de demander l'aide du jury pour effectuer des manipulations ou des relevés nécessitant plus d'une personne.

Le jury évalue la capacité du candidat à :

- exploiter la documentation ;
- formuler et hiérarchiser les hypothèses de défaillances ;
- effectuer les contrôles et mesures ;
- analyser les résultats obtenus et en déduire les actions à mener ;
- rendre compte de la démarche utilisée ; organiser son poste de travail en respectant les procédures du constructeur, les règles d'hygiène, de sécurité et de respect de l'environnement.

2- Pause (1 heure)

Un temps d'une heure, pour une pause, est prévu entre l'épreuve pratique et la préparation à la soutenance. S'il le souhaite, le candidat peut prévoir un déjeuner à ce moment.

3- Préparation de l'exploitation pédagogique (1 heure)

Le candidat dispose :

- d'un poste informatique ;
- de logiciels de bureautique courants ;
- des référentiels des bacs professionnels « maintenance des véhicules » et « maintenance des matériels » ;
- d'une clé USB (permettant d'enregistrer le ou les documents numériques produits) ;
- d'un accès internet (sites publics uniquement).

Pour cette partie d'épreuve, l'action s'appuie sur l'activité de mise en œuvre pratique réalisée en première partie. Le travail demandé concerne le développement d'une action pédagogique adaptée à la classe proposée par le jury.

Durant la préparation à la soutenance, le candidat dispose d'une clé USB, des documents de l'épreuve pratique, d'un ordinateur avec les logiciels bureautiques et d'un accès internet.

Le candidat doit développer une séquence et une séance de formation sur le thème retenu dans laquelle il met en évidence l'articulation des connaissances à faire acquérir et des compétences développées lors de cette séance.

Afin d'orienter l'entretien autour de la pédagogie et de l'élève, il est conseillé de présenter le déroulement d'une séance d'atelier et les activités proposées à chaque élève.

Pour la partie exploitation pédagogique, celle-ci doit s'appuyer sur l'activité développée en première partie et son sous-ensemble support. Le candidat doit proposer une séance de formation permettant le déploiement de compétences chez l'apprenant à travers une organisation pédagogique et didactique appropriée.

4- Exposé et entretien (1 heure) : exploitation pédagogique suite à la démarche de diagnostic

Cette présentation est prévue en deux phases :

Exposé (30 minutes)

Durant cette phase, le candidat doit :

- effectuer le positionnement temporel du traitement du thème dans la formation prévue ;
- présenter concrètement le plan de la séquence, les points scientifiques et techniques essentiels, les prérequis nécessaires et faire l'inventaire des matériels didactiques ;
- développer la séance retenue ;
- présenter l'évaluation envisagée et/ou le document de synthèse demandé.

Entretien (30 minutes)

Durant cette phase, le jury interroge le candidat sur sa stratégie pédagogique en rapport avec le thème proposé et les contenus techniques et scientifiques visés en liaison avec le thème traité.

C. Constatations / remarques sur le déroulement de l'épreuve d'admission

Les connaissances disciplinaires, le savoir-faire professionnel en maintenance, sont des prérequis indispensables pour réussir l'épreuve pratique. Durant celle-ci, il est demandé au candidat de suivre une démarche de diagnostic et de réparation. Partant d'un symptôme, il convient d'engager, étape par étape, les différentes phases menant jusqu'à l'identification du ou des éléments défectueux. Indépendamment du support d'exercice (tracteur, poids lourd, pelleteuse, voiture particulière, ...), les candidats qui maîtrisent la démarche de diagnostic et qui savent utiliser des outils de mesure et de contrôle (outil de diagnostic, multimètre, manomètre, ...), mettent en avant leurs compétences professionnelles et ne sont pas pénalisés.

Le jury a constaté que certains candidats ont su mettre en valeur leur expérience pédagogique à partir du TP réalisé en première partie, en développant une stratégie pédagogique adaptée. Les candidats qui ont de bonnes connaissances disciplinaires sont à même de porter une analyse sur leur démarche de diagnostic. Cette analyse, formalisée par l'exploitation d'outils tels que tableau de contrôles et mesures, organigramme, carte heuristique..., préfigure les prérequis nécessaires pour créer une séquence pédagogique cohérente et progressive, à même de transmettre des savoirs et développer des compétences chez les élèves.

Une partie des candidats semble bien préparée sur l'aspect pédagogique global de cette épreuve. Nombreux sont ceux qui définissent les objectifs et les prérequis des élèves avant de débiter la séance, en s'appuyant sur les savoirs et compétences du référentiel. Le jury observe que de nombreux candidats se contentent de citer le référentiel sans justifier leur choix, le référentiel d'activité professionnel (RAP) étant souvent oublié. Les moyens de communication mis à disposition sont en général utilisés. Une maîtrise de l'outil informatique et des logiciels de bureautique est indispensable. Durant la présentation orale, il est demandé au candidat d'utiliser l'outil numérique et le tableau traditionnel.

Pour quelques candidats, le jury a relevé une grande disparité dans la forme et dans le fond entre la séquence pédagogique présentée dans le dossier RAEP et celle développée devant le jury.

L'analyse des résultats fait apparaître une catégorie de candidats (en faible proportion) qui a bien préparé cette épreuve et qui démontre une bonne maîtrise de la pratique professionnelle liée au métier de la maintenance ; une deuxième catégorie, dont le niveau de savoirs disciplinaires reste insuffisant pour prétendre à l'exercice des missions d'enseignant.

Les grandes disparités constatées se situent essentiellement au niveau de la maîtrise des connaissances scientifiques, techniques et didactiques.

Le jury a apprécié :

- ✓ au niveau de la réalisation des travaux pratiques relatifs au diagnostic et à l'intervention de remise en conformité du véhicule :
 - la capacité des candidats à s'adapter à la situation (environnement, matériel à disposition) ;
 - l'utilisation des matériels et des équipements à bon escient ;
 - l'exploitation des outils de formalisation de leur démarche (tableau de mesures et contrôle par exemple) ;
 - la gestion du temps lors de la réalisation pratique ;
 - une communication adaptée à la situation ;
 - la capacité à organiser son action ;
 - la créativité du candidat ;
 - la démarche de maintenance clairement exposée ;

- la richesse du vocabulaire technique ;
 - la capacité d'exploitation de la documentation technique (notices d'intervention, schémas) ;
 - la capacité d'analyse des systèmes ;
- ✓ lors de l'exposé et de l'entretien :
- une présentation dynamique et argumentée ;
 - la mise à disposition du jury de supports papier en complément des documents projetés ;
 - la maîtrise de l'outil informatique dans la présentation ;
 - la qualité d'écriture au tableau traditionnel ;
 - des propositions pédagogiques pertinentes et concrètes ;
 - des documents structurés et clairs ;
 - la capacité à transposer les pratiques pédagogiques pour proposer une séquence et une séance dans un autre diplôme ;
 - la capacité à entrer dans l'échange ;
 - la maîtrise du vocabulaire pédagogique et les démarches proposées.

Les candidats qui ne maîtrisent pas les savoirs disciplinaires et qui n'ont pas de connaissances en pédagogie, sont en difficulté lors de l'entretien. Le jury rappelle que les enseignants titulaires du concours du CAPLP, peuvent être amenés à enseigner auprès d'élèves de 3^{ème} « prépa-métiers », de CAP, de baccalauréat professionnel et de STS (section de technicien supérieur). Une maîtrise disciplinaire au niveau III est, au minimum, requise.

Globalement, les objectifs de cette partie de l'épreuve ont été bien compris par l'ensemble des candidats. L'échange a été souvent constructif et a permis d'appréhender une bonne connaissance des acquis des candidats. L'ensemble de l'échange vise également à apprécier les compétences professionnelles des métiers du professorat.

Le jury déplore, pour certains candidats, la méconnaissance du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1^{er} juillet 2013 publié au BOEN du 25 juillet 2013).

Le jury a malheureusement relevé dans la prestation de quelques candidats :

- la difficulté à formaliser les organisations pédagogiques proposées ;
- des écrits durant l'épreuve pratique ou au tableau traditionnel illisibles ;
- des fautes d'orthographe ;
- un manque d'utilisation des outils de communication à disposition qui engendre des temps de latence préjudiciable au dynamisme de la présentation ;
- l'absence de documents pédagogiques d'organisation de la séquence proposée ;
- l'inexploitation du temps d'exposé imparti (présentation limitée à 4 ou 5 minutes pour quelques candidats) ;
- la méconnaissance du système éducatif, des textes qui l'organisent, même sur les niveaux ciblés (classes de lycée professionnel) et des organisations pédagogiques ;
- des difficultés pour décrire une stratégie de formation cohérente ;
- la confusion dans l'élaboration d'une évaluation formative, sommative ou certificative ;
- l'identification de pré requis qui ne sont pas contrôlés dans l'action présentée ;
- l'absence de projection de son action au sein d'une équipe pédagogique, d'un établissement scolaire ;
- des connaissances insuffisantes des valeurs de la République.

Le jury a noté des freins, des difficultés et des lacunes chez certains candidats :

- l'absence de méthodes dans l'approche du diagnostic ;
- l'utilisation d'un temps trop important consacré à la lecture de la documentation afin de comprendre le système ;
- le non-respect des consignes de travail (proposer des hypothèses hiérarchisées, définir des contrôles et mesures, interpréter les résultats...) ;
- une expertise technique insuffisante ;
- un transfert de méthodologies de diagnostic sur différents supports autres que le véhicule particulier difficile ;
- l'apport et l'organisation des PFMP peu intégrés dans la formation ;
- une méconnaissance des pratiques et mise en œuvre des CCF ;
- des actions d'évaluation centrées sur les savoirs et non sur les compétences ;
- la non lecture du rapport de jury.

Le jury rappelle que de nombreux constructeurs proposent une documentation exclusivement en anglais. Il apparaît que des bases de vocabulaire technique permettent de comprendre les systèmes afin de mener un diagnostic en bonne et due forme.

D. Conseils aux futurs candidats

Le jury rappelle que les candidats du concours interne ont une expérience d'enseignement. Aussi, ils doivent être en capacité d'exploiter les documents d'organisation pédagogique (séance, séquence, suivi des compétences), les différents types d'évaluation ainsi que les pédagogies applicables en sciences et techniques industrielles (inductive, déductive etc.) et, ainsi, bien se préparer pour l'épreuve. Il n'est pas demandé aux candidats, dans le temps imparti, de détailler tous ces points, mais ils doivent être en capacité de justifier, durant l'entretien, les choix de leur organisation démontrent leur connaissance en pédagogie.

(a) Exemple d'un plan de formation

Ensemble des actions pédagogiques planifiées sur le cycle de formation.

Mois	Septembre	Octobre	Novembre	...
Semaines				...
				...
				...
				...

À partir du référentiel, la progression des activités proposées permet à l'élève de développer des compétences.

(b) Exemple d'une fiche de séquence

Document identifiant les éléments de l'apprentissage.

Activité professionnelle	
Problématique professionnelle	
Compétences développées	Outillage
Savoirs associés	Sécurité et socialisation
Illustration de l'activité	

Période dans le cycle de formation	

Durée de la séquence	

Nom et chronologie des activités	

Partant d'une activité professionnelle liée au métier, il s'agit, pour l'enseignant, de proposer des situations d'apprentissage permettant à l'élève :

- de développer des compétences ;
- d'acquérir ou de renforcer des savoirs ;
- d'utiliser un outillage usuel ou nouveau ;
- d'agir en toute sécurité dans un cadre social.

(c) Une fiche de déroulement de séance

Chronologie des activités dans le temps d'enseignement

Temps	Désignation	Activité élèves	Support	Activité enseignant
Temporalité des actions successives	Nom de l'activité	Verbes d'action : Construire, Mesurer ...	Schéma, Véhicule, Procédure...	Présente l'objectif, Explique la démarche, Observe l'action de l'élève, Apporte des remédiations, Interroge, Évalue...

Écouter, recopier, ne sont pas des activités pédagogiques efficaces en termes d'apprentissage. Il convient de proposer des activités mobilisant la concentration de l'élève via des verbes d'action : justifier, construire...

(d) Les activités « élèves »

L'ensemble des travaux proposés aux élèves pendant et hors du temps de classe est à privilégier durant l'exposé.

Une activité régulière hors du temps de classe peut durer de 5 à 15 minutes et s'appuyer sur plusieurs supports : l'exploitation d'une vidéo, un travail préparatoire à la séance à venir, un apprentissage sur une plateforme numérique (remarque : l'utilisation de plateforme consultable sur un téléphone portable est à privilégier) ...

Concours interne

CAPLP et CAER-CAPLP

Génie Mécanique

Maintenance des véhicules, machines agricoles et engins de chantier

SESSION 2024

Épreuve d'admission

Partie mise en œuvre : DIAGNOSTIC / INTERVENTION

Nom du candidat :	Prénom :	N° Poste :
--------------------------	-----------------	-------------------

Rappel : L'épreuve a pour but d'évaluer, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques relatifs à un système technique ou à un processus. La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel dans la discipline considérée.

Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale, à expliciter la démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et à justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Mise en situation / Conditions de réalisation

1. Support et description de la panne

- Entourer ci-dessous le support correspondant à votre épreuve.



- Retranscrire ci-dessous le ou les symptôme(s) du client.

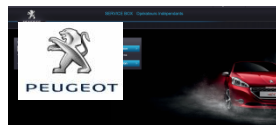
.....

.....

.....

2. Documentation et matériel mis à disposition

- ✓ Documentation constructeur en ligne, documentation générique, documentation papier



- ✓ Outillage de base, appareils de diagnostic, appareils de mesure spécifiques, multimètre, oscilloscope,...



Travail demandé

Pratique professionnelle

Au cours de cette épreuve de pratique professionnelle, le candidat doit être en capacité de démontrer sa maîtrise du savoir disciplinaire, en fonction des critères suivants.

1. L'exploitation de la ressource documentaire.
 2. L'utilisation d'une démarche de diagnostic pertinente et adaptée.
 3. La réalisation de mesures et de contrôles adaptés à la situation.
 4. L'analyse des résultats obtenus.
 5. La validation des hypothèses et la remise en état
 6. La réalisation d'un compte rendu pertinent de la démarche utilisée et des résultats obtenus.
- Le jury souhaite vous rappeler la nécessité de respecter les points suivants :
- les consignes d'hygiène et de sécurité
 - les méthodologies de mesures et de contrôles
 - la gestion du poste de travail

Mise en situation professionnelle :

Vous êtes affecté dans un établissement scolaire au sein d'une équipe d'enseignement professionnel composée de deux enseignants de maintenance et d'un enseignant génie mécanique construction. Vous serez aussi en lien avec le professeur de mathématiques, physique-chimie pour un enseignement en co-intervention.

Vous interviendrez auprès d'un groupe de 12 élèves sur :

- Deux séances d'atelier de 4 heures
- 2 heures de technologie/synthèse
- 1 heure de co-intervention avec le collègue de mathématiques

Travail demandé :

À partir du thème développé lors de l'épreuve de diagnostic, vous devez proposer une exploitation pédagogique pour un groupe de 12 élèves, d'une classe de baccalauréat professionnel de niveau terminale.

Vous devez :

Proposer une séquence :

Situer la séquence d'enseignement dans un cycle de formation.
Mentionner les compétences développées et savoirs associés abordés.
Identifier les séances constitutives de la séquence.
Proposer une modalité de suivi de la séquence.

Proposer une séance :

Définir les activités proposées aux élèves lors de la séance (une de ces activités sera issue des investigations menées dans la première partie de l'épreuve).
Développer l'activité.
Proposer un moyen d'évaluation.

Durant la présentation orale, vous utiliserez l'outil numérique ET le tableau traditionnel

L'ensemble des brouillons et documents de travail créés durant l'épreuve d'admission seront joints au dossier.

Rapport sur la transmission des valeurs et principes de la République

Lors de l'épreuve d'admission, le jury évalue la capacité du candidat à agir en agent du service public d'éducation, en vérifiant qu'il intègre dans l'organisation de son enseignement :

- la conception des apprentissages des élèves en fonction de leurs besoins personnels ;
- la prise en compte de la diversité des conditions d'exercice du métier et la connaissance réfléchie des contextes associés ;
- le fonctionnement des différentes entités éducatives existant au sein de la société et d'un EPLE (institution scolaire, établissement, classe, équipe éducative...) ;
- les valeurs portées par l'Éducation nationale, dont celles de la République.

Le candidat doit prendre en compte ces exigences dans la conception des séquences pédagogiques présentées au jury. Il s'agit de faire acquérir, à l'élève, des compétences alliant des connaissances scientifiques et technologiques et des savoir-faire associés, mais également d'installer des comportements responsables et respectueux des valeurs républicaines.

Cet objectif exigeant induit une posture réflexive du candidat lors de la préparation et de la présentation d'une séquence pédagogique. En particulier, les stratégies pédagogiques proposées devront permettre d'atteindre l'objectif de formation visé dans le cadre de « l'école inclusive ». Il est indispensable de donner du sens aux enseignements en ne les déconnectant pas d'un contexte sociétal identifiable. Cela doit contribuer à convaincre les élèves du bien-fondé des valeurs républicaines et à se les approprier. L'éducation aux valeurs républicaines doit conduire à adopter des démarches pédagogiques spécifiques, variées et adaptées. Il s'agit en particulier de doter chaque futur citoyen d'une culture faisant de lui un acteur éclairé et responsable de l'usage des technologies et des enjeux éthiques associés. À dessein, il est nécessaire de lui faire acquérir des comportements fondateurs de sa réussite personnelle et le conduire à penser et construire son rapport au monde. Les modalités pédagogiques, déployées en sciences et techniques industrielles, sont nombreuses et sont autant d'opportunités offertes à l'enseignant pour apprendre aux élèves :

- à travailler en équipe et coopérer à la réussite d'un projet ;
- à assumer une responsabilité individuelle et collective ;
- à travailler en groupe à l'émergence et à la sélection d'idées issues d'un débat et donc favoriser le respect de l'altérité ;
- à développer des compétences relationnelles en lui permettant de savoir communiquer une idée personnelle ou porter la parole d'un groupe ;
- à comprendre les références et besoins divers qui ont conduit à la création d'objets ou de systèmes à partir de l'analyse des « modes », des normes, des lois... ;
- à différencier, par le déploiement de démarches rigoureuses, ce qui relève des sciences et de la connaissance de ce qui relève des opinions et des croyances. L'observation de systèmes réels, l'analyse de leur comportement, de la construction ou de l'utilisation de modèles multi physiques participent à cet objectif ;
- à observer les faits et situations divers suivant une approche systémique et rationnelle ;
- à adopter un positionnement citoyen assumé au sein de la société en ayant une connaissance approfondie de ses enjeux au sens du développement durable. L'impact environnemental, les coûts énergétiques, de transformation et de transport, la durée de vie des produits et leur recyclage, sont des marqueurs associés à privilégier ;
- à réfléchir collectivement à son environnement, aux usages sociaux des objets et aux conséquences induites ;
- à comprendre les enjeux sociétaux liés au respect de l'égalité républicaine entre hommes et femmes ;
- ...

Ces différentes approches permettent d'évaluer la posture du candidat par rapport au besoin de transmettre les valeurs et les principes de la République à l'école. La dimension civique de l'enseignement doit être explicite.

Cette déontologie professionnelle suppose au moins l'appropriation par le candidat des ressources et textes suivants :

- les droits et obligations du fonctionnaire présentés sur le portail de la fonction publique : <https://www.fonction-publique.gouv.fr/etre-agent-public/mes-droits-et-obligations>
- les articles L 111-1 à L 111-4 et l'article L 442-1 du [code de l'Education](#).
- le vade-mecum "la laïcité à l'École" : <https://eduscol.education.fr/1618/la-laicite-l-ecole>
- le vade-mecum "agir contre le racisme et l'antisémitisme" : <https://eduscol.education.fr/1720/agir-contre-le-racisme-et-l-antisemitisme>
- "Qu'est-ce que la laïcité ?" Une introduction par le Conseil des Sages de la laïcité - Janvier 2021. Téléchargeable sur <https://www.education.gouv.fr/le-conseil-des-sages-de-la-laicite-41537>
- le parcours magistère "faire vivre les valeurs de la République" : <https://magistere.education.fr/f959>
- "Que sont les principes républicains ?" Une contribution du Conseil des sages de la laïcité - Juin 2021. Téléchargeable sur <https://www.education.gouv.fr/le-conseil-des-sages-de-la-laicite-41537>
- "La République à l'École", Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche
- le site IH2EF : <https://www.ih2ef.gouv.fr/laicite-et-services-publics>